



COMMUNIQUE DE PRESSE

Post Brexit : le port de Calais est prêt !

Calais – 2 avril 2019 : Dans le cadre du post-brexit, le port de Calais a investi 6 millions d’euros dans des aménagements pour répondre aux nouvelles obligations en matière de contrôles et d’inspections douaniers et/ou sanitaires et phytosanitaires pour les marchandises transitant par le port. Les installations destinées au SIVEP (Service d’Inspection vétérinaire et phytosanitaire) et aux services douaniers ont été remises officiellement ce matin aux services de l’Etat.

Une plateforme en plein cœur du terminal transmanche

Constitué de 6 quais de déchargement pour le SIVEP destinés à l’inspection sanitaire des produits alimentaires et des contrôles des végétaux et de 4 quais pour les contrôles ou inspections douaniers, la plateforme se situe au plus près des postes de débarquement des navires. Ainsi, les poids lourds devant satisfaire à des contrôles ou inspections seront dirigés directement vers cette plateforme dès la sortie des ferries. La plateforme dispose également d’un parking pouvant accueillir 50 poids lourds.

Ce dispositif est complété d’une station animalière pour les animaux vivants (chevaux) et d’une zone de consigne frigorifique, quai Paul Devot à proximité immédiate du port.

Eu égard à l’importance de la place de Capécure à Boulogne-sur-Mer - rappelons qu’elle est le centre leader européen de transformation des produits de la mer - les poids-lourds transportant des marchandises issues de la pêche (sauvage ou d’élevage) depuis le Royaume-Uni pourront se rendre au SIVEP de Boulogne-sur-Mer au plus près des lieux de livraisons et de transformation.

L’ensemble de ces aménagements a été décidé en concertation durant de nombreux mois entre le port de Calais, les compagnies maritimes et les services de l’Etat.

Des zones d’attente pour les contrôles et inspections douanières

Deux zones ont été créées sur le terminal pour accueillir les poids-lourds en attente d’une régularisation douanière. La première, qui accueillera les poids lourds depuis les postes de débarquement 5, 6 et 7 pourra accueillir jusqu’à 140 unités simultanément et la seconde de 50 places de stationnement est prévue pour les poids lourds débarquant des postes 8 et 9. Des locaux abritant les services des douanes jouxteront ces deux zones. Un bureau de commis en douane sera hébergé dans ces mêmes locaux et proposera ses services aux transporteurs afin de régulariser leurs formalités.

A l'export, des commis en douane se tiendront également à la disposition des transporteurs qui n'auraient pas effectué leurs formalités douanières. Les bureaux et parking pouvant accueillir près de 180 camions sont situés sur l'actuel « port Est » à proximité du terminal intermodal.

Jean-Marc Puissesseau, Président directeur général du Port Boulogne Calais, précise : « *Nous avons annoncé dès le début 2019 que notre port serait prêt pour faire face aux enjeux d'un Brexit sans accord, et nous sommes prêts ! L'ensemble de ces aménagements couplé à la frontière « dématérialisée » élaborée en parfaite intelligence avec les services de la douane française et les compagnies maritimes permettront de conserver la fluidité du trafic des poids-lourds et d'accompagner au mieux nos clients* ».

Contacts presse

Isabelle Fauquet

Responsable de la communication

07 85 54 04 47

isabelle.fauquet@portboulognecalais.fr

A propos du Port Boulogne-Calais

Le Port de Boulogne-sur-Mer et le Port de Calais sont devenus le 22 juillet 2015, dans le cadre de la Délégation de Service Public accordée par la Région Hauts de France, propriétaire de ces deux ports, le port unique « Port Boulogne Calais ».

Exploité par la Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD) dont le siège est situé à Calais, le Port Boulogne Calais est une plateforme portuaire regroupant les sites de Boulogne-sur-Mer et de Calais. Il est 1er port français de pêche, 1er port français de voyageurs, 2^{ème} port européen pour le trafic Ro-ro (roll on – roll off) et centre leader européen de la transformation et de commercialisation des produits de la mer et 3^{ème} port français de marchandises.

Dans le cadre de la délégation de service public, la SEPD s'est vue confier la réalisation du projet de doublement du port de Calais "Calais Port 2015" dont la mise en service est attendue en janvier 2021. Calais Port 2015 est un des chantiers français majeurs de la décennie et 1^{er} projet maritime du plan Juncker d'infrastructures prioritaires de l'Union européenne.

La SEPD a confié la réalisation de ce projet à la Société des Ports du Déroit.